

Procès-verbal du conseil d'établissement du mercredi 9 novembre 2022

Participants :

Pour le lycée :

M. Outin, M. Peramo, M. Lepezel, M. Pagès, Mme Sanchez, M. Cabrera, Mme Romero

Représentants des enseignants et administratifs :

Mme Lhermiller, M. Poger, M. Courtois, Mme Perea, Mme Chavagnac, Mme Leducq

Représentants des parents :

M. Mainfroy, Mme Carrasco, Mme Moyano, Mme Cap-Desmet

Représentants des élèves :

M. Rodriguez, M. De Frutos, Mme Mahieux

Conseillers consulaires : Mme Le Vaillant

Ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil d'établissement du 27/06/2022
2. Installation du nouveau conseil d'établissement et des différentes instances participatives :
 - Conseil du second degré
 - Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
 - Conseil de discipline.
 - Commission Hygiène et Sécurité (CHS)
 - Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels (CHSCT)
 - Conseil pédagogique
 - Cellule de la formation continue
 - Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
 - Commission des menus
 - Commission informatique
3. Information sur la composition du conseil d'établissement
4. Bilan sur les élections
5. Point sur la rentrée scolaire 2022
6. Carte des emplois de la rentrée 2023
7. IMP
8. Rapport annuel d'activité
9. Charte informatique
10. Journées banalisées pour les rencontres parents/professeurs
11. Organisation des rencontres parents/profs du 1^o+2^o degré

Le quorum étant atteint, le conseil d'établissement débute à 16h55

1-Approbation de l'ordre du jour

M. le proviseur a informé les membres du conseil que les 2 points suivants de l'ordre du jour :

6. Carte des emplois de la rentrée 2023

8. Rapport annuel d'activité

seront traités lors du prochain conseil d'établissement qui aura lieu le 07/12/2022 car le comité technique de l'AEFE a été décalé jusqu'à la fin du mois de novembre et le délai de traitement du rapport annuel d'activité est assez court.

Après lecture de l'ordre du jour modifié, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Détail du vote :			
Nombre de membres du C.E. présents	18	Suffrages exprimés	18
Nombre de votants	18	Pour	18
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

2- Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 27/0/2022

- Aucune remarque n'étant faite, le PV du 27/06 a été adopté à l'unanimité

Détail du vote :			
Nombre de membres du C.E. présents	18	Suffrages exprimés	18
Nombre de votants	18	Pour	18
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

3- Installation du Conseil d'Établissement et des différentes instances participatives

Rappel du proviseur : compétences, attributions et rôle du conseil d'établissement et des différentes instances participatives

- Conseil du second degré
- Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
- Conseil de discipline
- Commission Hygiène et Sécurité (CHS)
- Cellule de la formation continue
- Commission d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- Conseil du second degré
- Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels (CHSCT).
- Commission des menus
- Commission informatique

Détail du vote :			
Nombre de membres du C.E. présents	18	Suffrages exprimés	18
Nombre de votants	18	Pour	18
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	

Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0

Vote : adoptée à l'unanimité.

4- Information sur la composition du Conseil d'établissement

M. le proviseur présente le règlement intérieur du conseil d'établissement pour information.

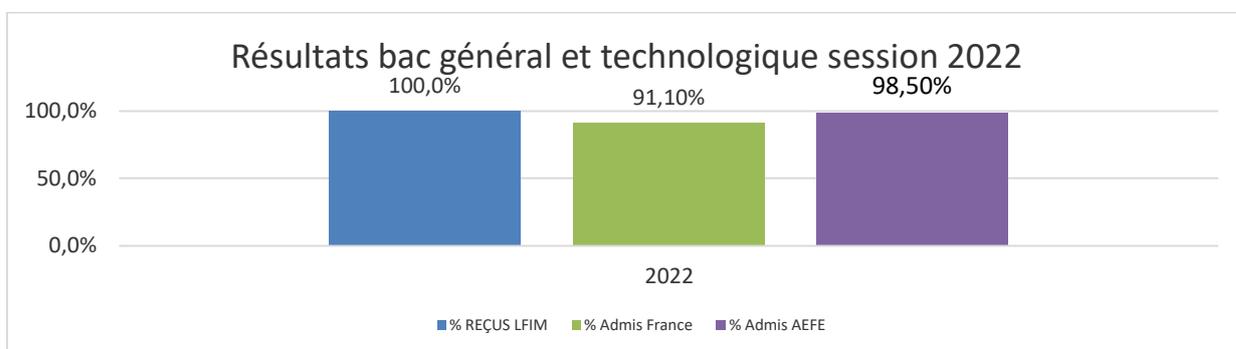
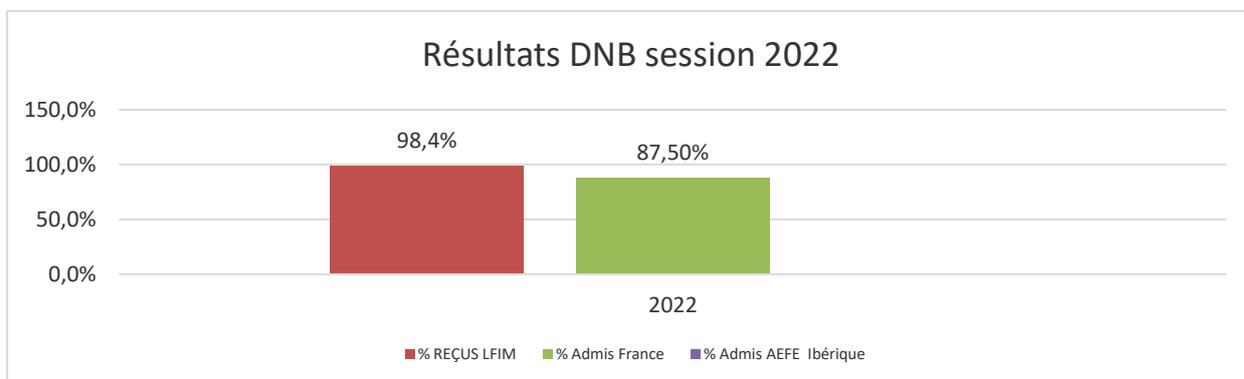
5- Bilan sur les élections :

Parents	Personnels
Conseil d'école : 23,96%	Primaire : 73,7%
Conseil d'établissement : 23,5%	Secondaire : 40%
	ATOSS : 17,5%

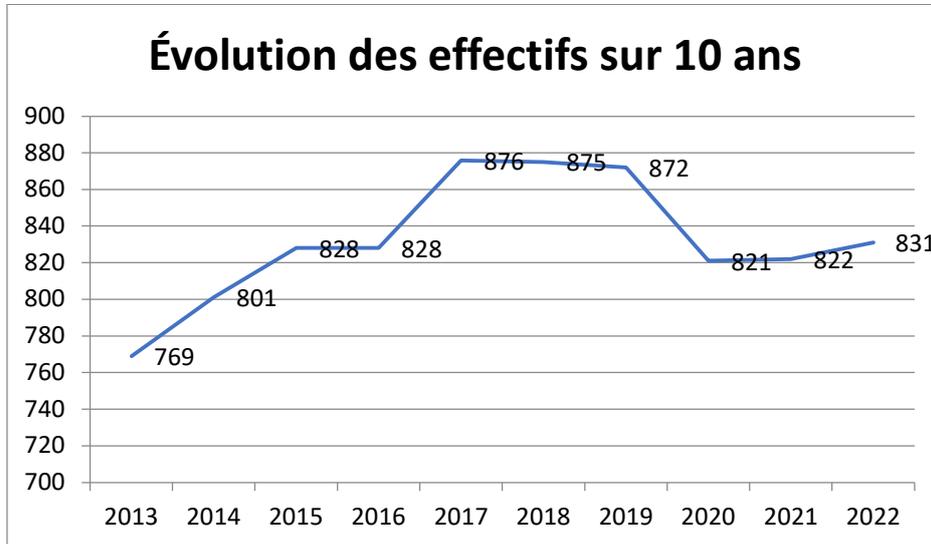
Le taux de participation est assez faible puisqu'il y a une seule liste pour chaque collège électoral, mais ce taux est supérieur à celui de l'année précédente.

6- Point sur la rentrée scolaire 2022

M le proviseur présente les différentes informations sur les résultats aux examens et les effectifs à la rentrée.



Effectifs à la rentrée :



	Nbre division	Capacité	Inscrits
Maternelle	5	129	113
Elémentaire	12	307	289
Collège	10	270	252
Lycée	7	206	117

Nbre division	Capacité	Inscrits	Places restantes
34	912	831	81

Remarques :

831 élèves inscrits à la rentrée, il reste 81 places vacantes.

L'engagement moral des familles ne fonctionne pas puisqu'il y a une perte marquante d'élèves entre les réinscriptions et la réalité de la rentrée, il faut avoir un engagement financier pour éviter la perte financière en cas de désistement ou de départ tardif ou imprévu.

Le lycée a engagé des moyens pour créer des divisions supplémentaires afin de répondre aux besoins d'inscription des familles mais à cause des départs imprévus à la fin d'année et même au début de l'année scolaire, la perte de recettes constatée s'élève à 270.000 €.

Les recrutements de dernières minutes sont difficiles et aléatoires et ne peuvent pas compenser la perte importante des frais déjà engagés.

L'inscription en maternelle au lycée n'est pas à la hauteur souhaitée mais reste très positive malgré la baisse significative de la natalité en Espagne grâce à la campagne de publicité et d'accompagnement personnalisé des familles.

Des outils et supports seront élaborés et distribués pour intensifier les communications/ publicités sur : garderie, activités pendant les vacances scolaires, activités extrascolaires...

Les travaux effectués pendant les congés

Les travaux effectués par entreprises extérieures

Transformation de la salle cantine en salle de classe (C4)	Insonorisation nouvelle salle (C4)	Installation Balustrade extérieure devant la C7	Porte intérieure CDI qui sépare le CDI et la petite salle WEB/RADIO
Modification de l'installation électrique de toutes les salles de classe du secondaire	Nouveau réseau de communication électronique (Administration, labo, primaire, secondaire, maternelle)	Reforme ancien appartement provisoire en garderie/activités périscolaires	Fermeture bureau secrétaire de direction
Rénovation et peinture de tout l'ancien Cortijo	Montage Abri pour les charriots Agents de service	Réparation fuite d'eau esplanade Cortijo	Peinture de toutes les salles de classe du secondaire sauf S1, S7
Élagage arbre Cortijo	Installation moustiquaires maternelles	Aménagement bureau informaticien	

Les travaux effectués par DALU

Peinture Extérieure de l'annexe du Cortijo Administration (mur et grillage)	Nettoyage et élagage de toute la partie arrière de la maternelle, du primaire et du secondaire (19 bennes)	Ponçage, traitement et peinture de tous les bancs, balustrades en bois, pancartes de signalisation, potager	Peinture Portes Cortijo, escaliers entrée Calle los Olivos, escaliers descente rotonde, escaliers secondaire et peinture rotonde
Peinture escalier colimaçon on salle des professeurs et traitement bois des escaliers et peinture	Ponçage, traitement et peinture Pergola +tables +chaises	Peinture Extérieure sortie de secours PS (Côté latéral et frontal) et décoration sur les murs.	Réforme des toilettes femmes, peinture des 3 portes des toilettes et peinture de tout le pan de mur
Réparation porte et mur laboratoire biologie	Démonter et enlever toute l'installation de gaz existante dans les laboratoires.	Révision de toutes les prises électriques des paillasses	Installation vinyle et rideaux thermiques dans la salle du laborantin
Fixer toutes les tables au sol du laboratoire technologie	Installation rideaux bureau direction primaire	Remplacement rideaux thermiques cassés par les élèves (salle 10)	Nettoyage de tous les rideaux du lycée (démontage et montage)
Nettoyage de tous les « Toldos » (démontage et montage)	Installation dans divers endroits du lycée de briquettes pour faire des bordures	Planter gazon dans le terrain de lancement de poids, cour de la treille, entrée Calle los olivos	Terminer la clôture du Potager
Enlever les plantes existantes à l'étage primaire et changer par des plantes nouvelles	Planter des arbustes le long du saut en longueur	Planter arbre face au Cortijo entrée latérale	Changement de lampes défectueuses par des plafonniers LED
Terrain Football, problème pendant l'année avec la pluie, travaux EMASA pas bien fait l'an dernier, donc nous avons refait appel à la société pour qu'elle nous refasse le travail (niveler le sol, changement revêtement et peinture)	Nettoyage, scellé et peinture transparente de la fontaine de la rotonde	Nettoyage de toutes les caves et transport à la déchèterie	Déménagement garderie centre commercial Cerrado de Calderon au Lycee Français

Rénovation mobilier jardin extérieur	Changement dalles en mauvais état dans la montée vers les salles secondaire (S7, S8 y S9)	Changement dalles face à la salle C5	Nettoyage et déchèterie ancienne salle de sport
Grand élagage dans la cour des maternelles	Reforme Salle Logopède (poser étagères, nouveau bureau, retirer toutes les vieilles archives)	Installation porte-manteaux salle P7	Installation Vidéoprojecteur MultiMedia S9
Installation informatique de la nouvelle salle C4	Harmonisation tables classe PSA (peinture)	Montage de toutes les nouvelles tables et chaises de C4, S2 y P5, (80 tables) et installation dans les classes	Déménagement de toutes les classes du primaire, sauf P3/P4, P6, P7 y P8
Commandes de toutes les demandes des enseignants, arrivée matériel, pointage de toutes les commandes et répartition dans les classes.			

7- IMP

M. le proviseur présente le tableau des IMP. Ce tableau représente les sommes à verser aux enseignants du secondaire pour leurs projets en année scolaire 2022-2023. M. le proviseur demande aux membres de voter le tableau des IMP.

Détail du vote sur les IMP :			
Nombre de membres du C.E. présents	18	Suffrages exprimés	18
Nombre de votants	18	Pour	18
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

Le tableau des IMP a été adopté à l'unanimité

8- Protocole de remplacement de courte durée

Présentation du protocole de remplacement de courte durée du Lycée français international Malaga : ce document ne fait pas l'objet d'un vote au conseil d'établissement. Il définit les objectifs et les modalités d'organisation dans l'établissement afin de trouver une solution en interne en cas des absences des professeurs. Une discussion animée tourne autour de ce protocole. M. le proviseur attire l'attention sur le fait que le protocole fait référence aux textes de loi et que le document présenté au conseil d'établissement n'est qu'un résumé pour simplifier la compréhension des textes de loi. M. le proviseur invite les représentants des enseignants à se joindre à lui afin d'approfondir les questions soulevées.

Un représentant des professeurs du 2nd degré a demandé le report de ce document au mois de décembre car il avait été présenté à un conseil pédagogique seulement le lundi 7 novembre et plusieurs points posaient problème, en particulier sur le caractère obligatoire et non volontaire de ces remplacements. M. le proviseur a maintenu de le traiter le jour du CE du 9 novembre.

Un représentant des personnels demande que soit indiqué que "l'accord des enseignants devait être recherché" en priorité, sans quoi la seule référence au paragraphe suivant sur l'obligation de remplacement des professeurs n'avait plus du tout le même sens. M. le proviseur indique qu'il ajoutera cette référence.

Sur le dernier paragraphe du document sur le protocole, sur l'obligation de rester dans l'établissement ou de faire un remplacement non rémunéré pendant une sortie scolaire de sa classe, à la demande du représentant du personnel s'il y a un texte réglementaire, M. le proviseur indique qu'il n'y en a pas et qu'il ne s'agit donc pas d'une obligation.

Le proviseur souligne que ce n'est pas évident de trouver les remplaçant dans certaines matières et qu'on ne peut pas mettre n'importe qui devant les élèves. Le lycée cherche à faire de tout son mieux pour ne pas fermer le lycée pendant la période des examens au mois de juin comme dans les plusieurs établissements.

9- Charte informatique

Cette charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques au sein de l'établissement. En cas de non-respect de cette charte, des sanctions seront prises suivant l'importance du manquement à l'engagement.

10- Voyages scolaires

M. le proviseur présente le budget prévisionnel de 3 voyages scolaires :

- Bristol du 18 au 21 avril 2023 : 13.500€
- Marrakech du 13 au 17/03/2023 : 4.750€
- Valence (mois d'avril 2023, date à définir) : 27.500€

Si le montant du voyage est supérieur à celui voté, il faut soumettre au vote à nouveau le nouveau budget au conseil d'établissement.

Les 3 voyages ont été adoptés à l'unanimité

Détail du vote :			
Nombre de membres du C.E. présents	18	Suffrages exprimés	18
Nombre de votants	18	Pour	18
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

11- Journées banalisées pour les rencontres parents/professeurs

Les réunions parents-professeurs seront organisées sous forme de rendez-vous individuels en présentiel.

Pour le secondaire : vendredi 16/12/ et samedi 17/12/2022

Pour le primaire : vendredi 03/02/2023

Ainsi, les élèves du secondaire n'auront pas cours le vendredi 16/12/2022 et les élèves du primaire n'auront pas cours le vendredi 03/02/2023

A partir de cette année scolaire, les élèves du primaire recevront les bulletins semestriels.

Si les familles du primaire ne peuvent pas venir le 03/02/2023, ils seront invités spécifiquement à venir avant la fin d'année pour être informés de parcours scolaire de son enfant et du résultat scolaire.

Détail du vote : Journées banalisées :

Pour le secondaire : vendredi 16/12/ 2022

Pour le primaire : vendredi 03/02/2023

Nombre de membres du C.E. présents	18	Suffrages exprimés	18
Nombre de votants	18	Pour	18
Quorum	10	Contre	0
Abstentions	0		
Bulletins blancs	0		
Bulletins nuls	0		

Les 2 journées banalisées ont été adoptées à l'unanimité.

Questions des enseignants du primaire :

Question : 1) Les professeurs et documentalistes du secondaire ont des indemnités qui leur sont propres. Quelles seraient les possibilités d'indemnités pour les professeurs du primaire, pour les rémunérer pour des missions particulières : sorties avec nuitées, préparation des voyages, heures supplémentaires, projets culturels de rayonnement, accueil de stagiaires, etc...

Pour le primaire, il n'y a pas d'IMP. Cependant, il y a des indemnités compensatoires pour les activités péri-éducatives ou pour accompagner les activités autour du temps scolaire par exemple aide de devoir pour les enseignants au primaire. Nous cherchons des solutions afin de pouvoir compenser les enseignants du primaire qui mènent les missions particulières Chaque voyage/sortie scolaire ou classe découverte entraîne un coût supplémentaire pour les familles. Les classes découvertes ainsi que les voyages scolaires ne sont pas obligatoires. Les professeurs du primaire peuvent envoyer leur demande de rémunération pour des missions particulières directement au comité de gestion-organisme gestionnaire du lycée.

Question : 2) Avant le covid, les membres du personnel local avaient une réduction de 50% sur les activités extrascolaires. La bonification sur les voyages, les frais de cantines et le thermo avaient été actés lors du conseil d'établissement en février 2022 mais rien n'apparaît sur les frais des activités extrascolaires puisque la situation sanitaire ne permettait pas de les faire. Qu'en est-il actuellement ?

Cette réduction a été supprimée car les activités extrascolaires ne sont pas considérées comme première nécessité des familles. Une réduction accordée réduit la recette de l'établissement donc cela va faire augmenter les prix des activités pour les familles, afin de sécuriser le budget de l'établissement.

Question : 3) Avez-vous pour projet d'accueillir des TPS dans le futur ?

Ce n'est pas envisageable puisque, selon le sondage réalisé, il n'y a que 2 familles intéressées.

Questions des enseignants du secondaire :

Questions : 1. La deuxième journée de prérentrée pourrait-elle être fixée avant la rentrée scolaire des élèves ?

M. Outin rappelle que cette question a déjà été évoquée et que la réponse a été donnée lors du dernier conseil.

Questions : 2. Pourrait-on avoir une amélioration de la pratique de décision collective sur les points d'organisation pédagogique ?

Questions : 3. Pourrait-on regrouper les réunions pour éviter la multiplication des réunions après les journées de travail ?

Il y a plusieurs réunions dans l'année où les corps d'enseignants travaillent collectivement. Ils apportent des idées et des réflexions sur les thèmes traités. Le proviseur est chargé de conduire la politique pédagogique de l'établissement donc il doit trancher et prendre les décisions finales.

Certains sont réunions d'information mais nécessaires pour le personnel. La durée de certaines réunions est parfois plus courte que prévue.

Questions : 4. Comment rendre cohérent dans tout l'établissement le travail réalisé en maternelle et primaire sur l'alimentation, le plastique, tri sélectif ?

Un travail va être engagé sur ce thème à partir du mois de janvier dans le cadre du CESC.

Les informations sont communiquées dans le rapport annuelle d'activité.

Les questions concernant le salaire et les fiches de paie sont à transmettre au comité de gestion car le conseil d'établissement n'est pas compétent pour traiter ces demandes.

Questions des parents représentants :

Questions : 1. Proposition/planning de voyages scolaires en primaire en accord avec les « obligations » en France (piscine en CP, classe verte en CM2 etc...) – activités curriculaires.

M. le proviseur informe que les classes découvertes ainsi que les voyages scolaires ne sont pas une obligation et demandent beaucoup d'investissement personnel de la part des enseignantes lors du séjour, mais aussi pour la préparation et toute l'organisation.

Questions : • Politique de gestion des absences et remplacement des professeurs, soit en Maternelle et Primaire (jusqu'à l'année précédente très effective même pour des absences même d'un jour) soit en Secondaire, en particulier pendant la période du 10 au 31 juin. Quel est le cadre législatif en vigueur : formation, maladies, congés...). Comment peut-on créer un groupe de travail pour combler les lacunes et absences de cette période en Secondaire ? (Formation spécifique, volontariat, embauche des formateurs ou intervenants en orientation, informatique, éducation environnementale, rédaction de CV et lettres de motivation, travail de recherche au CDI, etc.).

Voir la réponse plus haut (9).

Question : Politique inclusive de l'école et de gestion des cas différents ayant besoin d'un suivi spécifique. Nombre de dossiers traités actuellement (PAP, PAI etc...). De même les familles s'inquiètent de la non-transmission des dossiers à l'ensemble des professeurs des enfants concernés. Qui assume les coûts (soutien scolaire ou linguistique additionnel ?). Serait-il envisageable que l'école offre les services de l'orthophoniste comme des coûts compris dans les frais de scolarité comme dans les écoles espagnoles selon le principe d'école inclusive ?

Les informations sur le nombre de dossiers de PAP, PAI... se trouvent dans le rapport annuel d'activité qui sera transmis le lendemain de ce conseil. Pour les services de l'orthophoniste, il n'y a que des besoins très ciblés pour quelques élèves et ce n'est pas possible de le faire prendre en charge collectivement.

L'orthophoniste qui travaille avec les élèves du lycée dispose de local au sein de l'établissement à titre gracieux donc les tarifs proposés aux familles concernées sont moins chers.

Question : • Politique d'intégration d'enfants qui ne parlent pas le français à leur entrée à l'école (CM1 et CM2). L'APA se félicite pour la nouvelle figure du professeur de langue étrangère (ELE, FLE) et par le fait que le coût de l'aide spécifique aux nouveaux arrivés soit assumé en solidarité par l'ensemble de la communauté scolaire. Serait-il possible que cette figure offre son soutien linguistique aux autres élèves en difficulté ? Quels sont les critères ?

• Convenance de cette politique d'acceptation des élèves sans un minimum de français pour les propres élèves (stress) et les professeurs (suivi de la classe). Cette nouvelle politique répond-elle à un changement de stratégie de l'AEFE ? Quel est le retour des professeurs ?

Le lycée a besoin de recruter des élèves. Nous avons des demandes de famille dont l'enfant n'est pas francophone. Le lycée a fait un choix de recruter les élèves non francophones au primaire afin d'attirer de nouveau public car le premier degré est une source d'alimentation de futurs élèves au secondaire. Les familles sont coopératives, très impliquées et conscients de l'effort à produire. Le lycée a recruté une personne qui est à temps complet mais qui fait à la fois le français langue étrangère pour les enfants qui arrivent sans parler français ou qui sont en difficulté. Elle fait également l'espagnol pour les enfants qui ne parlent pas l'espagnol. Elle répartit son temps et reste dans la classe avec les élèves non francophones quelques heures par semaine.

Le lycée met en place plusieurs plans d'accompagnement pour des élèves présentant des difficultés scolaires. Nous avons des retours très positifs des familles. Nous avons accompagné plusieurs élèves en difficultés jusqu'à l'obtention du Bac. Ces élèves auraient été orientés vers une autre filière ou des études plus pratiques s'ils avaient été en France. À l'étranger, quand il s'agit d'un handicap ou des cas médicaux, ce sont les parents qui recrutent l'accompagnant à la scolarité de son enfant (AESH) et le rémunèrent.

Questions : • Serait-il envisageable que la figure de l'AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap) des enfants en difficulté soit assumée par l'école aussi comme prévu par l'AEFE ?

Les parents d'un élève handicapé de nationalité française doivent déposer une demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) car la reconnaissance par une MDPH d'un besoin de compensation d'un handicap est indispensable pour le dossier de demande d'aide au financement de la rémunération d'une personne accompagnante de l'AEFE. Cette aide spécifique n'est pas sous condition de ressources.

Questions : • Quelles sont les raisons de sanction avec exclusion sans que le conseil de discipline soit convoqué ?

Selon la gravité des faits, le chef d'établissement peut prononcer une exclusion temporaire de la classe jusqu'à 8 jours. Il décide également s'il est nécessaire de réunir le conseil de discipline.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 19h45.

**Le Proviseur
Patrice OUTIN**

**La secrétaire de séance
Nhan NGUYEN**